
DECISION N° : 098.04.2024

OBJET : Contrat pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de conception et de livraison de repas en liaison froide.

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

VU le code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU l'arrêté n°002.2022 relatif à la suppléance temporaire attribuée aux adjoints au Maire pendant les congés de M. le Maire ».

CONSIDERANT la nécessité pour la ville de passer un nouveau marché de restauration scolaire, car celui en cours arrive à son terme le 15 février 2025 et la volonté de s'adjoindre l'aide d'un AMO pour cette procédure.

CONSIDERANT la proposition de contrat des sociétés DECLIC et VITAMIN relative à l'étude de prospective scolaire de la ville d'Osny ci-annexée,

DECIDE :

Article 1 :

Décide de signer un contrat avec la société DECLIC située 13, mail Louise Bourgeois 35000 RENNES, mandataire, représentée par Mme Julie Massieu et la société « VITAMIN » située 39 rue Fernand Robert 35000 RENNES, co-traitant, représentée par M. Tristan Gueneuc, relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de conception et de livraison de repas en liaison froide pour la ville d'Osny.

Article 2 :

Dit que la dépense résultant dudit contrat d'un montant de 16 575 € TTC soit 13812,50 € HT, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2024 de la commune.

Ce montant sera réparti entre le mandataire et son co-contractant comme indiqué au contrat ci-annexé.

Précise que le montant précité sera ainsi décomposé :

Phase 1 : relative à la définition des besoins, fera l'objet d'un premier versement d'un montant de :

- Agence Déclic : 2975€ HT soit 3570€ TTC.
- Vitamin : 3931,25€ HT soit 4717,50€ TTC.

L'échéance prévisionnelle de cette phase est prévue en avril 2024.

Phase 2 : relative au montage contractuel et rédaction du DCE, à l'assistance dans le suivi des consultations et à l'analyse des offres fera l'objet d'un second versement pour un montant de :

- Agence Déclic : 2975€ HT soit 3570€ TTC.
- Vitamin : 3931,25€ HT soit 4717,50€ TTC.

La date prévisionnelle de cette dernière phase est fixée au 02/12/2024 sous réserve d'avancement complet et validé de chaque phase par la ville d'Osny.

La dite dépense est inscrite au budget primitif, fonction 201 – nature 62268.

Article 3 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait à OSNY, le

9 avril 2024



Pour le Maire absent, par suppléance,

Mme Christine ROBERT, 1ère adjointe au Maire

MAÎTRE D'OUVRAGE



DIRECTION DE L'EDUCATION

**CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION D'UN
MARCHE DE CONCEPTION ET DE LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR
LA VILLE D'OSNY**

REPRESENTANT LEGAL DU MAITRE D'OUVRAGE

MONSIEUR LE MAIRE DE LA VILLE D'OSNY JEAN-MICHEL LEVESQUE

CONDUCTEUR DE L'OPERATION

DIRECTEUR DE L'EDUCATION - NICOLAS AUTIN

SOMMAIRE

1	ARTICLE 1. IDENTIFICATION DES PARTIES ET APPLICATION CCAG PI	3
1.1	Identification des parties :	3
2	ARTICLE 2. OBJET ET LIEUX D'EXECUTION DU CONTRAT	4
2.1	Objet du contrat.....	4
2.2	Lieux d'exécution du marché	5
3	ARTICLE 3. DUREE DU MARCHE - DELAI D'EXECUTION	5
3.1	Durée globale prévisionnelle du marché.....	5
3.2	Prise d'effet du marché.....	5
3.3	Délai d'exécution des prestations	6
4	ARTICLE 4. OBLIGATION DES PARTIES	6
4.1	Obligations de la Commune d'Osny	6
4.2	Obligations de la Maitrise d'œuvre :	6
5	ARTICLE 5. PRIX.....	6
5.2	Modalités de paiement	6
5.2.1	Présentation des factures	6
5.2.2	Délai de paiement.....	7
5.2.3	Intérêts Moratoires.....	7
6	ARTICLE 7. PIECES A FOURNIR AU POUVOIR ADJUDICATEUR	7
6.1	Attestation d'assurance	7
6.2	Attestations diverses	8
7	ARTICLE 7. PENALITES.....	8
7.1	Pénalités de retard	8
7.2	Pénalité pour travail dissimulé	8
8	ARTICLE 8. RESILIATION	9
9	ARTICLE 9. MODIFICATION DU MARCHE	9
10	ARTICLE 10. COMPETENCE JURIDIQUE	9
11	ARTICLE 11. DEROGATION	9

1 ARTICLE 1. IDENTIFICATION DES PARTIES ET APPLICATION CCAG-PI

1.1 *Identification des parties :*

Entre les soussignés :

La Commune d'OSNY, Château de Grouchy, 14 rue William-Thornley, 95520 OSNY

SIRET : 2019 504 768 00124

APE : 8411Z

D'une part :

Et :

AGENCE DECLIC – mandataire du groupement

SIRET : 808 200 224 000 42

APE : 7022Z

Téléphone : 09 71 37 26 34

Mail : contact@agence-declic.fr

Adresse du siège social : 13 mail Louise Bourgeois

35000 RENNES

Représentant légal - fonction : Julie Massieu – Responsable administratif et financier

VITAMIN – co-traitant

SIRET : 901 323 949 00015

APE : 7022Z

Téléphone : 7 68 81 09 68

Mail : tristan@vitamin.bzh

Adresse du siège social : 39 rue Fernand Robert
35000 RENNES
Représentant légal - fonction : Tristan Gueneuc – Directeur général

1.2 Application du CCAG-PI

L'ensemble du cahier des charges administratives générales (CCAG) des marchés publics de Prestations Intellectuelles s'applique au présent contrat, sauf pour les dérogations expressément mentionnées dans le présent document.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

2 ARTICLE 2. OBJET ET LIEUX D'EXECUTION DU CONTRAT

2.1 Objet du contrat

Le présent contrat concerne une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de conception et de livraison de repas en liaison froide pour la ville d'Osny.

Le détail de la mission est le suivant :

Etape 1 : Définition des besoins

- *Gestion de projet et coordination
- *Réunion de cadrage de la mission
- *Visite des unités de réchauffes et des offices
- *Analyse critique de l'ancien DCE et de la réglementation
- *Rédaction de la note de besoin
- *Réunion de présentation de la définition du besoin
- *Finalisation de la note de besoin

Etape 2 : Montage contractuel et rédaction du DCE

- *Montage contractuel et planification (fiche projet)
- *Rédaction du DCE (RC, fiche aide aux candidats, CCAP, CCTP, cadre financier, cadre de réponse technique)

Étape 3 : Assistance dans le suivi de la consultation (réponse aux questions des candidats)

Étape 4 : Analyse des offres (rédaction du rapport d'analyse des offres + présentation en CAO)

Les prestations se dérouleront en 2 phases ainsi décomposées :

Phase 1 : relative à l'étape 1, fera l'objet d'un premier versement. L'échéance prévisionnelle de cette phase est prévue en avril 2024.

Phase 2 : relative aux étapes 2, 3 et 4 feront l'objet d'un second versement. La date prévisionnelle de cette dernière phase est fixée au 02/12/2024 sous réserve d'avancement complet et validé de chaque phase par la ville d'Osny.

2.2 Lieux d'exécution du contrat

Les prestations, objet du contrat s'exécutent sur le territoire de la Commune d'Osny.

3 ARTICLE 3. DUREE DU MARCHÉ - DELAI D'EXECUTION

3.1 Durée globale prévisionnelle du contrat

La date prévisionnelle de début des prestations est le 01/04/2024.

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 31/12/2024.

3.2 Prise d'effet du contrat

Le marché prend effet : (cocher une case)

À la notification du marché au titulaire, conformément à l'article 13 du CCAG-PI.

À la date du : Cliquez ici pour entrer une date, par dérogation à l'article 13 du CCAG-PI.

La transmission par mail du présent marché signé des deux parties vaut notification au titulaire.

3.3 Délai d'exécution des prestations

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est définie dans le planning annexé au présent contrat.

Tous les livrables seront communiqués en version électronique : fichiers pdf.

4 ARTICLE 4. OBLIGATION DES PARTIES

4.1 Obligations de la Commune d'Osny

La ville d'Osny met à disposition du prestataire toute information nécessaire à la réalisation de la mission relative au présent contrat.

4.2 Obligations de l'assistant à maîtrise d'ouvrage :

Le prestataire devra remettre l'analyse des offres au plus tard le 02 décembre 2024, pour permettre la notification du Marché avant le 31 décembre 2024.

5 ARTICLE 5. PRIX

5.1 Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire d'un montant de 13 812,50 € HT, selon le devis et la répartition des honoraires annexés au présent contrat.

5.2 Modalités de paiement

5.2.1 Présentation des factures

Le prestataire sera payé sur présentation de facture via Chorus.

5.2.2 Délai de paiement

Le mode de règlement retenu est le virement avec mandatement. Le délai de paiement applicable au présent marché est de trente (30) jours à compter de la réception en Mairie de la facture (ou du mémoire) établie par le prestataire (cf. application de l'article 19 du décret n°2013-269 du 29 mars 2013) ou à compter de la date d'exécution des prestations lorsqu'elle est postérieure à la date de réception de la demande de paiement.

Le délai global de paiement pourra être suspendu dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

5.2.3 Intérêts Moratoires

Le défaut de paiement dans les délais prévus ci-dessus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice des titulaires ou des sous-traitants payés directement. Il est fait application, pour toute la durée du contrat, du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré selon le taux en vigueur à la date à laquelle est survenu l'incident.

Les intérêts d'un montant inférieur à 5 Euros ne seront pas ordonnancés ou mandatés.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 €.

6 ARTICLE 7. PIECES A FOURNIR AU POUVOIR ADJUDICATEUR

6.1 *Attestation d'assurance*

Conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-PI, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

Il doit donc contracter une assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1240 à 1242 du Code civil, garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux.

6.2 Attestations diverses

Le candidat retenu devra également fournir avant la notification du contrat, les pièces suivantes :

- La déclaration sur l'honneur ci-annexée signée et revêtue du tampon
- Une attestation déclarant le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices et les références similaires à l'objet du marché de moins de 3 ans
- Une attestation URSSAF dite de vigilance datant de moins de 6 mois
- Une attestation fiscale permettant de justifier de la régularité de sa situation fiscale à jour.
- Un document justifiant l'identité de l'Entreprise et son existence légale (n° SIRET)
- Un RIB
- Une attestation d'assurance en cours de validité.

7 ARTICLE 7. PENALITES

7.1 Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard, une pénalité fixée à 100,00 €.

Par dérogation à l'article 16.2.1 du CCAG-PI, il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités de retard.

Le montant total des pénalités de retard n'est pas plafonné.

Les pénalités de retard sont appliquées sans mise en demeure préalable du titulaire.

7.2 Pénalité pour travail dissimulé

Si le titulaire du marché ne s'acquitte pas des formalités prévues par le Code du travail en matière de travail dissimulé par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié, le pouvoir adjudicateur applique une pénalité de 500,00 €.

Le montant de cette pénalité ne pourra toutefois pas excéder le montant des amendes prévues à titre de sanction pénale par le Code du travail en matière de travail dissimulé.

8 ARTICLE 8. RESILIATION

Le présent contrat se trouverait annulé, de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Toute annulation du fait d'une des deux parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à la partie lésée le remboursement des frais effectivement engagés à la date de l'annulation, sur présentation des marchés et justificatifs.

Le présent contrat pourra être résilié d'un commun accord. L'acte de résiliation d'un commun accord, indique l'identité des deux parties, leur volonté commune de rompre le contrat, précise la date d'effectivité de la résiliation et porte la signature des deux parties.

9 ARTICLE 9. MODIFICATION DU CONTRAT

Tout changement des clauses du présent document et de ses annexes devra faire l'objet d'une modification du contrat datée et signée des deux parties.

10 ARTICLE 10. COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Les tribunaux administratifs français sont seuls compétents : le tribunal administratif de Cergy-Pontoise est compétent en 1er ressort. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

11 ARTICLE 11. DEROGATION

Les articles 7.1 à 7.2 du contrat dérogent aux articles 16.2.1 à 16.2.4 du CCAG – Pl.

ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Fait en un seul original

Fait à Rennes , le 04/04/2024

Signature du titulaire, précédée des noms, prénom et qualité du signataire, cachet de l'entreprise et de la mention manuscrite "Lu et approuvé" :

Lu et approuvé

Julie Massieu – Responsable Administratif et financier

**JULIE
MASSIEU
ID**

*Signature
numérique de
JULIE MASSIEU ID
Date : 2024.04.04
10:57:55 +02'00'*

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir contrat

A Osny, le

9 avril 2024



Signature de Monsieur le Maire d'Osny *absent, par suppléance,*

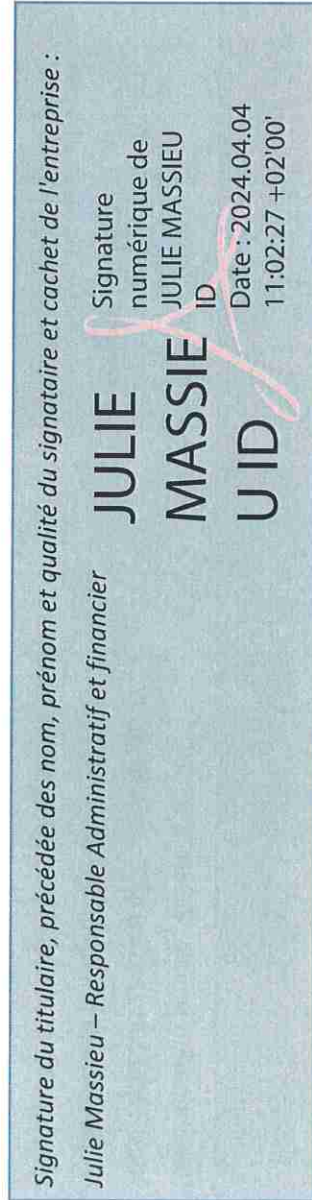
Christine ROBERT, Ad. adjointe au Maire

ANNEXE 1 – Déclaration sur l'honneur

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- a) N'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 à L.2141-10 ou aux articles L.2341-1 à L.2341-3 du Code de la commande publique¹ ;
- b) Le titulaire, s'il contracte avec un prestataire qui détache des salariés, auprès de ce dernier, avant le début un détachement, s'engage à vérifier qu'il s'est acquitté des obligations mentionnées aux I et II de l'article L 1262-2-1 du code du travail.
A défaut de s'être fait remettre par son cocontractant une copie de la déclaration préalable au détachement, le titulaire s'engage à adresser une déclaration de détachement à l'inspection du travail 48 heures suivant le début du détachement ou devra informer la ville de l'absence de déclaration au plus tard dès le commencement du détachement.

Fait à Rennes , le 04/04/2024



¹ Dans l'hypothèse où le titulaire est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il lui sera demandé de prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public

ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Objet : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de conception et de livraison de repas en liaison froide

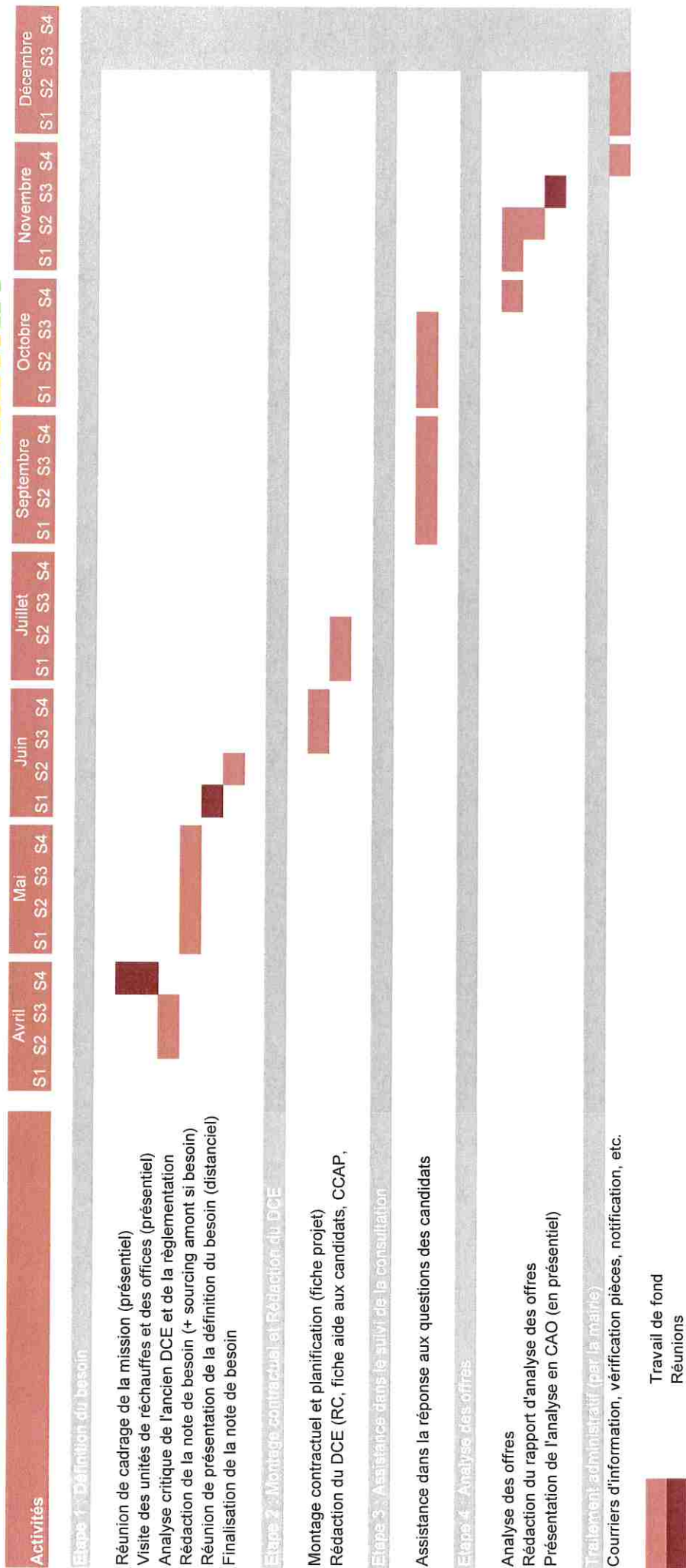
Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : AGENCE DECLIC SIRET : 808 200 224 000 42 Code APE 7022Z N° TVA intracommunautaire : Adresse : 13 Mail Louise Bourgeois 35000 RENNES	Versement Phase 1	2 975 €	20%	3 570 €
	Versement Phase 2	2 975 €	20%	3 570 €
	Globalité de la prestation	5 950 €	20%	7 140 €
Dénomination sociale : VITAMIN SIRET : 901 323 949 00015 Code APE 7022Z N° TVA intracommunautaire : Adresse : 39 rue Fernand Robert 35000 RENNES	Versement Phase 1	3 931,25 €	20%	4 717,5 €
	Versement Phase 2	3 931,25 €	20%	4 717,5 €
	Globalité de la prestation	7 862,50 €	20%	9 435 €
	Coût global du contrat	13 812,5 €	20%	16 575 €

Mairie d'Osny

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de conception et de livraison de repas en liaison froide



Planning



Mairie d'Osny

DPGF

Mandataire :



13, Mail Louise Bourgeois
35000 RENNES
Tel : 09 71 37 26 34
@ : contact@agence-
dedice.fr

Co-traitant :



39, rue Fernand Robert
35000 RENNES
Tel : 07 68 81 09 68
@ : intratan@vitamin.bzh

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la
passation d'un marché de conception et de
livraison de repas en liaison froide

Activité

Etape 1 : Définition du besoin

Activité	Unité	Tarif	Qté	Coût	Unité	Tarif	Qté	Coût
Gestion de projet et coordination	j/h	850,00 €	0,5	425,00 €	j/h	850,00 €	0	- €
Réunion de cadrage de la mission (présentiel, après-midi) + préparation + compte rendu	j/h	850,00 €	1,5	1 275,00 €	j/h	850,00 €	1,5	1 275,00 €
Visite des unités de réchauffe et des offices (présentiel, matin de la réunion de cadrage) - Echanges avec le personnel de cuisine - analyse des pratiques, du postage, de l'environnement de travail, des attentes, des matériels et de la chaîne logistique	j/h	850,00 €	0	- €	j/h	850,00 €	0,75	637,50 €
Analyse critique de l'ancien DCE et de la réglementation	j/h	850,00 €	0,5	425,00 €	j/h	850,00 €	0,5	425,00 €
Rédaction de la note de besoin	j/h	850,00 €	0,25	212,50 €	j/h	850,00 €	1	850,00 €
Réunion de présentation de la définition du besoin (distanciel) + préparation + compte rendu	j/h	850,00 €	0,5	425,00 €	j/h	850,00 €	0,75	637,50 €
Finalisation de la note de besoin	j/h	850,00 €	0,25	212,50 €	j/h	850,00 €	0,5	425,00 €
Sous-total				2 975,00 €			Sous-total	4 250,00 €

Etape 2 : Montage contractuel et Rédaction du DCE

Montage contractuel et planification (fiche projet)	j/h	850,00 €	0,75	637,50 €	j/h	850,00 €	0	- €
Rédaction du DCE (RC, fiche aide aux candidats, CCAP, CCTP, cadre financier, cadre de réponse technique)	j/h	850,00 €	1,5	1 275,00 €	j/h	850,00 €	1,5	1 275,00 €
Sous-total				1 912,50 €			Sous-total	1 275,00 €

Etape 3 : Assistance dans le suivi de la consultation

Assistance dans la réponse aux questions des candidats

j/h	850,00 €	0,25	212,50 €
Sous-total			212,50 €

j/h	850,00 €	0,25	offert
Sous-total			- €

Etape 4 : Analyse des offres

Analyse des offres

Rédaction du rapport d'analyse des offres

Présentation de l'analyse en CAO (en présentiel)

j/h	850,00 €	0,5	425,00 €
j/h	850,00 €	0,5	425,00 €
j/h	850,00 €	0	- €
Sous-total			850,00 €

j/h	850,00 €	1,5	1 275,00 €
j/h	850,00 €	0,25	212,50 €
j/h	850,00 €	1	850,00 €
Sous-total			2 337,50 €

TOTAL HT	13 812,50
TVA	2 762,50
TOTAL TTC	16 575,00

TOTAL HT	5 950,00
TVA	1 190,00
TOTAL TTC	7 140,00

TOTAL HT	7 862,50
TVA	1 572,50
TOTAL TTC	9 435,00

et

dont